

Les demandes de renseignements de l'ACEFO portent sur certains des sujets de la phase 4 du présent dossier identifiés par la Régie au paragraphe 11 de sa décision D-2021-088 (A-0071).

Analyse comparative détaillée du nombre de clients, des volumes et des revenus

Référence(s) :

- i) R-4122-2020, B-0287, Gi-52 doc 1.2.1.
- ii) R-4122-2020, B-0020, Gi-6 doc 1.2.1.
- iii) R-4032-2018, B-0396, Gi-55 doc 1.2.1.

Préambule(s) :

- i) Les documents mentionnés en référence présentent l'analyse comparative détaillée du nombre moyen de clients, des volumes et des revenus des dossiers de fermeture des années 2018, 2019 et 2020 respectivement.

En ce qui concerne le secteur résidentiel, l'ACEFO constate que le nombre moyen réel de clients est inférieur au nombre moyen de clients prévu par une marge significative (quelques centaines de clients) et que les additions réelles de clients sont également inférieures par une marge significative aux additions prévues et ce, pour chacune de ces trois années.

En ce qui concerne le secteur industriel, l'ACEFO observe que les volumes réels de vente sont largement supérieurs aux volumes de vente prévus et ce, pour chacune des trois dernières années : des écarts de 18,2 % en 2018, de 16,5 % en 2019 et de 27,1 % en 2020.

- ii) À la référence i) (page 2 de 2, notes 4 et 6), Gazifère indique pour l'année 2020 :

4) *En comparaison avec les données prévisionnelles (cause 2020), le nombre moyen de clients résidentiels est inférieur de 319 clients au réel. Cet écart résulte en partie d'une perte de clientèle plus importante que prévue, attribuable notamment à la décision de l'Office municipal de l'habitation (OMH) de la ville de Gatineau de convertir plusieurs résidences alimentées au gaz naturel vers l'électricité. La décision de l'OMH était principalement motivée par la simplicité d'entretien d'un système de chauffage électrique et a représenté une perte de 83 clients en 2020. Par ailleurs, les difficultés d'accès à la main d'œuvre de l'entrepreneur responsable d'effectuer le branchement des nouveaux clients ont eu un impact sur les ajouts de clients de l'année 2020.*

En comparaison avec l'année précédente (fermeture 2019), le nombre moyen de clients résidentiels de l'année 2020 a augmenté de 409 clients alors que l'augmentation nette prévue au budget était de 661 clients. L'écart résulte en partie de la perte de clientèle plus importante que prévue en 2020.

La consommation moyenne par client a diminué de 2.0% entre la Fermeture 2020 et la Fermeture 2019. Bien que Gazifère n'ait pas effectué d'analyses détaillées expliquant cette situation, la baisse de consommation moyenne par client est possiblement attribuable aux écarts importants de température entre les années 2019 et 2020. Gazifère normalise les volumes afin d'isoler l'impact de la température, mais lorsque les écarts de température sont importants, il est possible que certains écarts subsistent. Les volumes de la clientèle résidentielle pour l'année 2020 sont pour leur part inférieurs de 1.2% comparativement aux volumes prévus dans le cadre de la cause tarifaire et inférieurs de 1 % comparativement à la Fermeture 2019. L'écart est attribuable à l'addition nette d'un moins grand nombre de clients et à une consommation moyenne inférieure par client.

6) *Le nombre de clients industriels est demeuré stable. La consommation de la clientèle industrielle a augmenté de 9.1% entre la Fermeture 2020 et la Fermeture 2019 et de 27.1% entre la Fermeture 2020 et la Cause 2020. Ces écarts sont principalement attribuables à l'augmentation importante et imprévisible de la consommation d'un client.*

(nous soulignons)

Demandes :

- 1.1** L'ACEFO constate que le nombre moyen de clients résidentiels a augmenté de 252 clients de moins que ce qui était prévu lors du DT 2020 (409 vs 661) et que la perte exceptionnelle de 83 clients en 2020 ne représente que le tiers de cet écart.

Veuillez expliquer le reste (les 2/3) de l'écart (252) entre le nombre moyen de clients résidentiels réel et le nombre moyen de clients résidentiels prévu lors du DT 2020.

Réponse 1.1 :

La différence de l'écart résulte d'une addition de clients moins importante que prévu. Celle-ci est causée par le fait que l'entrepreneur responsable d'effectuer le branchement des nouveaux clients a eu un accès limité à la main-d'œuvre en 2020.¹ N'eût été de cet enjeu, les ajouts de clients auraient surpassé la prévision d'additions de clients pour l'année 2020².

- 1.2** Le nombre moyen de clients résidentiels prévu lors de la cause tarifaire a été supérieur (par quelques centaines de clients) au nombre moyen de clients réel constaté lors du dossier de fermeture pour chacune des trois dernières années.

Veuillez décrire l'incidence d'un nombre moyen de clients surestimé (lors du DT) sur l'allocation des coûts entre les catégories tarifaires lors de la cause tarifaire.

Veuillez indiquer si et comment Gazifère prévoit corriger cet écart prévisionnel.

¹ Dossier R-4122-2020, phase 4, pièce B-0287, [GI-52, document 1.2.1](#), page 2 de 2, note 4.

² Dossier R-4122-2020, phase 3B, pièce B-0212, [GI-47, document 1](#), page 1 de 1, note 4.

Translation:

The average number of residential customers expected during the rate case was higher (by a few hundred customers) than the average number of actual customers observed during the closure file for each of the last three years.

Please describe the impact of an overestimated average number of customers (during rate case) on the allocation of costs between rate categories during the rate case.

Please indicate if and how Gazifère plans to correct this forecast variance.

Réponse 1.2 :

In Gazifere 2020 rate case (D-2019-163), B-0670, GI-78, Document 2.1, Page 2 of 30, Column 3, Item 2, the cost of service, excluding gas supply commodity cost for residential customers (Tariff 2) is \$20,008,100 based on a forecast number of customers of 40,265.

If the average number of residential customers is adjusted from the forecast of 40,265 to 39,946 to reflect the actual average number of customers observed in 2020, the revised cost of service excluding gas supply commodity cost for Tariff 2 residential customers will be \$20,003,100, resulting in a reduction of cost of service, excluding gas supply commodity cost of \$5,000 in Tariff 2 and a corresponding increase of \$5,000 in Tariff 1.

Gazifere does not plan to adjust 2020 rates to reflect the actual average number of customers. Gazifere in its annual rate case application, prepares cost allocation for each tariff class on a forecast basis based on an updated forecast of revenue and cost inputs using the Regie's approved methodology and the forecasted cost of service is prepared based on the best available information at the time the rate case is filed.

1.3 Les volumes de consommation présentés aux pièces mentionnées en référence étant normalisés, veuillez justifier votre hypothèse à l'effet que « la baisse de consommation moyenne par client est possiblement attribuable aux écarts importants de température entre les années 2019 et 2020. ».

Réponse 1.3 :

Tel qu'indiqué à la pièce B-0287, GI-52, document 1.2.1³, Gazifère normalise les volumes afin d'isoler l'impact de la température. Toutefois, lorsque la température est anormalement chaude ou froide, certains écarts peuvent subsister. Lorsque l'on compare une année anormalement chaude avec une année anormalement froide, il est probable qu'une partie de l'écart soit attribuable à l'impact de la température, et ce, malgré qu'il s'agisse de volumes normalisés.

³ Dossier R-4122-2020, phase 4, pièce B-0287, GI-52, document 1.2.1, page 2 de 2, note 4.

- 1.4** Veuillez commenter distinctement l'évolution de la consommation moyenne par client en 2020 par rapport aux deux années précédentes selon qu'il s'agit de clients résidentiels avec chauffage ou sans chauffage.

Réponse 1.4 :

En 2020, de légères variations de la consommation moyenne par client résidentiel, avec ou sans chauffage, peuvent être constatées, par rapport aux deux années précédentes.

La consommation moyenne des clients résidentiels avec chauffage a augmenté de 1% en 2019 (+19m³) et diminué de 1.9% en 2020 (-36m³).

La consommation moyenne des clients résidentiels sans chauffage a augmenté de 4.3% en 2019 (+22m³) et diminué de 5.8% en 2020 (-31m³).

Pour les deux catégories de clients résidentiels (avec ou sans chauffage), une augmentation totale de 1% en 2019 (+17m³) et une baisse de 2% en 2020 (-35m³) peuvent être constatées. Gazifère considère ces écarts non significatifs. Ceux-ci découlent en partie des écarts de température et des habitudes de consommation changeantes des clients.

- 1.5** Dans le secteur industriel, les volumes réels ont été largement supérieurs aux volumes prévus lors du DT pour chacune des trois dernières années.

Veuillez décrire l'incidence d'un volume prévisionnel significativement sous-estimé (lors du DT) sur l'allocation des coûts entre les catégories tarifaires lors de la cause tarifaire.

Veuillez indiquer si et comment Gazifère prévoit corriger cet écart prévisionnel et/ou en neutraliser les impacts.

Translation:

In the industrial sector, actual volumes have been significantly higher than the volumes forecast during the rate case for each of the last three years.

Please describe the impact of a significantly underestimated forecast volume (during the rate case) on the allocation of costs between the tariff categories during the rate case.

Please indicate if and how Gazifère plans to correct this forecast deviation and / or neutralize its impacts.

Réponse 1.5 :

The impact on the cost allocation between the tariff categories is summarized in the table below:

				2020 Gazifere Cost of Service ('000)						
				D-2019-063						
				Tariff 1	Tariff 2	Tariff 3	Tariff 4	Tariff 5	Tariff 9	
	Actual Observed Volume			\$ 6,006.03	\$ 19,927.49	\$ 9.95	\$ 69.92	\$ 337.55	\$ 505.23	
	Original Forecast Volume			\$ 6,075.71	\$ 20,008.12	\$ 9.99	\$ 69.81	\$ 337.13	\$ 355.42	
	Increase/(Decrease)			\$ (69.68)	\$ (80.62)	\$ (0.04)	\$ 0.11	\$ 0.42	\$ 149.81	

If the forecast volume of the industrial sector is adjusted from the original 2020 forecast volume of 40,047.3 10⁶m⁶ to the 2020 actual observed volume of 50,902.2 10⁶m⁶.

Gazifere does not plan to adjust 2020 rates to reflect the actual observed volume of the industrial sector. In its annual rate case application, Gazifere prepares cost allocation for each tariff class on a forecast basis based on an updated forecast of revenue and cost inputs using the Regie's approved methodology and the forecasted cost of service is prepared based on the best available information at the time the rate case is filed.

Charges d'exploitation

Référence(s) :

- i) R-4122-2020, B-0288, Gi-52 doc 1.3, p.1 et 2.

Préambule(s) :

- i) En page 1 de la référence i), on observe que les salaires et autres charges / opération et entretien ont été de 311 100 \$ plus élevés en 2020 (réel) que ce qui était prévu lors du DT.

En page 2 (note 6), Gazifère indique que les frais de la main d'œuvre contractuelle et les salaires ont été de 605 300 \$ plus élevés que prévu, cette augmentation étant compensée par une diminution des frais de consultants et une augmentation des recouvrements totalisant 299 900 \$.

- ii) En page 1 de la référence i), on observe que les salaires et autres charges / ventes et communication ont été de inférieurs par une marge de plus de 14 % au budget prévu lors du DT 2020.
- iii) En page 1 de la référence i), on observe que les salaires et autres charges / informatique ont été de inférieurs par une marge de 348 500 \$ (28,6 %) au budget prévu lors du DT 2020.

En page 2 (note 8), Gazifère indique que « *La diminution des charges de l'Informatique est principalement liée aux salaires de 236.6 (000\$) occasionnés en grande partie par le transfert des employés de la facturation en cours d'année 2019, mais toujours incluent au budget 2020, (...)* ».

(nous soulignons)

Demandes :

- 2.1** Veuillez justifier l'augmentation de 605 300 \$ des frais de main d'œuvre et des salaires *opération et entretien* en 2020 par rapport au budget présenté lors du DT 2020.

Veuillez notamment préciser quelles sont les circonstances qui ont mené à une telle augmentation en 2020 et indiquer pourquoi cette augmentation n'était pas prévisible lors de la préparation du budget 2020.

Réponse 2.1 :

Tel qu'indiqué à la note 6 de la référence (i), la hausse des charges du service des Opérations s'explique principalement par l'augmentation d'un montant de 460 900\$ des coûts associés à la main-d'œuvre contractuelle et d'un montant de 144 500\$ des coûts associés aux salaires. Cette augmentation n'était pas prévisible lors de la préparation du budget 2020, au printemps 2018, pour les raisons suivantes.

Tel qu'indiqué à la note 13 de la pièce B-0288, GI-52, doc. 1.3.1, page 5 de 5 du présent dossier, l'écart relatif à la main-d'œuvre contractuelle s'explique en partie par une dépense imprévue de 134 000 \$ pour la décontamination du plomb du garage et certains véhicules. Cependant, la principale justification de l'écart est liée aux effets de la COVID-19. En effet, la nécessité de procéder, à compter du mois de mars 2020 (décision imposée par EGI), par des contrats en temps et en matériel plutôt que les taux fixes habituels, ainsi que les mesures sanitaires obligatoires, ont eu pour effet de requérir plus de temps et de ressources pour exécuter le même travail.

Tel qu'indiqué à la note 11 (section Opérations et entretien) de la pièce B-0288, GI-52, doc. 1.3.1, page, 4 de 5 du présent dossier, l'augmentation des salaires s'explique principalement par les effets du confinement, lesquels ont limité la capacité des techniciens à participer à des projets en capital durant une certaine période de l'année. Les salaires n'ayant pas été capitalisés durant cette période, l'effet sur la charge salariale après capitalisation est à la hausse.

- 2.2** Veuillez indiquer pourquoi la diminution de 187 100 \$ des charges du service Ventes et communications par rapport au budget n'était pas envisageable ou prévisible lors de la préparation du DT 2020.

Réponse 2.2 :

Tel qu'indiqué à la note 7 de la page 2 à la référence (i), la diminution des charges du service des Ventes et Communications est principalement liée aux coûts associés aux commandites et au marketing, s'élevant à un montant de 100 500\$, aux salaires, s'élevant à un montant de 63 700 \$, aux frais de déplacements, s'élevant à un montant de 38 500\$ et à l'amortissement des programmes commerciaux, d'un montant de 12 700 \$. Cette diminution est contrebalancée par une augmentation des frais de consultants et autres services externes, lesquels totalisent 26 300 \$.

Tel qu'indiqué à la note 14 de la pièce B-0288, GI-52, doc. 1.3.1, page 5 de 5, la diminution des frais de marketing résulte directement du contexte lié à la pandémie de la Covid-19. Au début de la pandémie, la direction générale de Gazifère a décidé d'appliquer une coupure de 15% des dépenses budgétées pour les communications. Cette économie, puisée à même les frais de marketing, équivaut à 76 500 \$. De plus, la majorité des événements promotionnels habituellement tenus en personne ont été annulés, générant une économie de 15 200 \$. Enfin, l'amortissement des programmes commerciaux a été inférieur au budget de 12 700 \$, de qui a également contribué à l'écart.

- 2.3** Concernant la diminution des charges du service Informatique en 2020 par rapport au budget, veuillez indiquer dans quelle proportion la part de cette diminution liée aux salaires (236 600 \$) correspond au « transfert des employés de la facturation en 2019 » (note 8).

Réponse 2.3 :

La part de la diminution des salaires correspondant au transfert des employés de la facturation en 2019 est de 197 200 \$. Le solde restant est principalement attribuable à un poste d'analyste demeuré vacant pour une partie de l'année, tel que précisé à la note 11 (section Informatique) de la pièce B-0288, GI-52, doc. 1.3.1, page, 5 de 5 du présent dossier.

- 2.3.1** Veuillez indiquer pourquoi ce transfert – et la diminution des salaires y correspondant – n'était pas prise en compte dans la prévision des charges du service Informatique de 2020.

Réponse 2.3.1 :

Cette information n'était pas connue lors de la préparation des prévisions du DT 2020. Le budget des salaires de l'année 2020 a été établi au printemps 2018, lors de la préparation du premier dossier tarifaire bisannuel (2019-2020) de Gazifère. La décision de transférer les employés de la facturation a été prise par la direction de l'entreprise au début de l'année 2019 et a été implantée au cours de la même année.

2.3.2 Veuillez préciser à quel(s) autre(s) service(s) les employés ont été transférés et indiquer si les charges de cet (ces) autre(s) service(s) ont augmenté dans des proportions équivalentes.

Dans la négative, veuillez expliquer.

Réponse 2.3.2 :

Tel qu'indiqué à la note 11 de la pièce B-0288, GI-52, doc. 1.3.1, page 5 de 5 (sections « Service à la clientèle » et « Informatique »), les employés de la facturation ont été transférés du centre de coût « Informatique » vers celui du « Service à la clientèle ».

Gazifère confirme que les charges du « Service à la clientèle » ont augmenté dans une proportion correspondante.

Gaz perdu

Référence(s) :

- i) R-4122-2020, B-0289, Gi-53, doc 1.2.1.
- ii) R-4122-2020, B-0290, Gi-53, doc 1.2.2.
- iii) R-4122-2020, B-0294, Gi-55, doc 1.1.

Préambule(s) :

- i) À la référence i), Gazifère présente la répartition mensuelle du gaz perdu en 2020. Les volumes de gaz perdu en 2020 totalisent 5 924 900 m₃, plus de 3 fois au-delà du volume autorisé (1 863 600 m₃). La valeur du gaz perdu en 2020 s'élève à 657 605 \$.
- ii) À la référence ii), Gazifère présente le suivi du gaz perdu en 2020 et décrit l'ensemble des vérifications effectuées pour identifier la (les) cause(s) de ces pertes exceptionnelles.

En page 11 de cette pièce, Gazifère conclut :

« Bien que Gazifère n'ait pas été en mesure d'isoler une ou plusieurs causes précises pouvant expliquer le taux de gaz perdu, et ce, malgré les nombreuses analyses et vérifications qui ont été effectuées par l'entreprise, celle-ci peut toutefois confirmer qu'aucun évènement hors de l'ordinaire n'est survenu au cours de l'année 2020 pouvant causer une perte plus importante de gaz naturel. »

(nous soulignons)

- iii) À la référence iii), on observe que les objectifs planifiés de détection de fuites des conduites principales ont été réalisés à 100 % en 2020 mais que les opérations de détection de fuites ont été effectuées sur une période de 4 mois (juillet à octobre) et qu'aucune opération de détection de fuites (conduites principales) n'a été effectuée pendant les 6 premiers mois (janvier à juin) et les deux derniers mois (novembre et décembre) de l'année.

Demandes :

- 3.1** Veuillez indiquer quelle est l'incidence sur le rendement réel des coûts reliés au gaz perdu en 2020.

Réponse 3.1 :

Le gaz perdu de 2020 n'a aucune incidence sur le rendement. En effet, le mécanisme du compte différé du gaz perdu approuvé par la Régie a justement comme objectif d'éviter l'incidence des coûts liés au gaz perdu sur le rendement.

Si le taux de gaz perdu est différent du taux approuvé, l'écart est comptabilisé dans le compte différé du gaz perdu. Le solde de ce compte sera liquidé lors du prochain dossier tarifaire (2 ans plus tard) et sera pris en compte lors de l'établissement des tarifs dudit dossier tarifaire.

- 3.2** Veuillez indiquer quelle est l'incidence des coûts du gaz perdu en 2020 sur la part de l'excédent de rendement conservée par Gazifère.

Réponse 3.2 :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 3.1 de la présente demande de renseignements.

- 3.3** Veuillez préciser pourquoi, compte tenu des volumes exceptionnels de gaz perdu qui pouvaient être constatés dès les premiers mois de 2020, Gazifère n'a pas jugé utile de déroger de sa planification habituelle d'entretien préventif et n'a pas effectué plus hâtivement (au moins) une partie des opérations de détection des fuites des conduites principales en 2020.

Réponse 3.3 :

Les programmes d'entretien préventif visent plusieurs objectifs, dont celui de limiter le gaz perdu. Les programmes d'entretien préventif doivent par ailleurs respecter des conditions précises et être réalisés selon certaines normes. Cela est notamment le cas du programme portant sur la détection des fuites, lequel ne peut être effectué lorsque le sol est gelé. De plus, le programme de détection des fuites sur les conduites principales est exécuté par une entreprise externe, laquelle dessert un vaste territoire. Lors de la planification des programmes d'entretien, Gazifère peut soumettre des demandes

particulières, mais celles-ci doivent être justifiées. Or, au moment de la planification annuelle des programmes d'entretien préventif pour l'année 2020, aucune indication ne laissait entrevoir la nécessité d'ajuster la planification de travaux. De plus, tel qu'expliqué à la réponse 1.2 de la pièce GI-65, Document 2, une micro-fuite, même lorsqu'elle perdure pendant plusieurs mois, représente généralement une faible quantité de gaz.

Par ailleurs, Gazifère a entrepris des travaux d'analyse pour tenter d'identifier la ou les causes expliquant l'augmentation du taux de gaz perdu et non facturé, laquelle peut être attribuable à une multitude de facteurs.

3.4 Veuillez confirmer la compréhension de l'ACEFO à l'effet que, en absence d'identification de la (ou des) cause(s) ayant mené à de telles quantités de gaz perdu, il s'agit d'une situation qu'il convient, pour l'instant, de considérer « hors du contrôle » du Distributeur.

Réponse 3.4 :

Gazifère confirme la compréhension de l'intervenant. La situation entourant le volume du gaz perdu enregistré au cours de l'année 2020 s'explique par une ou des causes qui sont, pour l'instant, non identifiables et indépendantes de la volonté de l'entreprise.

3.4.1 Veuillez confirmer la compréhension de l'ACEFO à l'effet que, considérant ces pertes de gaz exceptionnelles, l'identification des causes et la résolution de cette situation demeurent de la responsabilité du Distributeur.

Réponse 3.4.1 :

Gazifère le confirme. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'un comité de travail a été constitué afin d'approfondir l'analyse et tenter d'identifier la ou les causes pouvant expliquer cette situation.

3.5 L'ACEFO est d'avis qu'une telle situation – si elle est hors du contrôle du Distributeur - ne devrait ni pénaliser, ni récompenser le Distributeur et qu'elle ne devrait pas se refléter sur le rendement réel et la part d'un trop-perçu conservée par le Distributeur.

Veuillez présenter la position de Gazifère sur cette question.

Réponse 3.5 :

Gazifère est en accord avec cette affirmation et tel qu'expliqué en réponse à la question 3.1 de la présente demande de renseignements, c'est ce que le mécanisme déjà en place (compte différé) permet de faire.

État comparatif de la base de tarification

Référence(s) :

- i) R-4122-2020, B-0291, Gi-53 doc 2, note 6.
- ii) R-4122-2020, B-0291, Gi-53 doc 4, lignes 5 et 6.

Préambule(s) :

- i) À la note 6 de la référence i), Gazifère indique :
« La surévaluation de la valeur nette réglementée au début de l'année de la Cause tarifaire 2020 explique principalement cet écart. »
- ii) À la référence ii), Gazifère présente l'évolution de la valeur comptable nette des immobilisations en 2020 (réel) par rapport au budget 2020.

L'ACEFO observe que la valeur combinée des retraits (échanges) et des coûts des retraits est de 830 000 \$ au réel, bien en deçà de la somme de 1 808 000 \$ prévue lors du DT 2020.

Demandes :

- 4.1** La surévaluation de la valeur nette réglementée en début d'année s'est produite antérieurement.
- Veuillez expliquer quels sont les facteurs, les contraintes du calendrier réglementaire et/ou les circonstances particulières qui amènent Gazifère à surévaluer la valeur nette réglementée des immobilisations en début de l'année témoin.

Réponse 4.1 :

La surévaluation de la VCN des immobilisations réglementées au budget 2020 en début d'année se chiffre à 1,977.7k, ce qui représente moins de 2% de la VCN totale. Gazifère considère que cet écart est non significatif et qu'il ne constitue pas une source de préoccupation.

Dans le cadre d'un cycle budgétaire, il est normal d'obtenir des écarts entre les activités courantes et les prévisions budgétaires préparées un à deux ans à l'avance. Dans le cas du présent dossier, nous en sommes à l'an 2 du budget et les prévisions ont été réalisés au printemps 2018.

L'écart provient des soldes de fermeture initialement estimés (au printemps 2018) pour les années 2018 (prévisions 4+8) et 2019 (budget) et qui ont servi de base à l'établissement de la VCN en début d'année 2020 en mode budget.

Les soldes provisionnels d'ouverture de la VCN se comparent ainsi aux résultats réels, tels que présentés à la référence ii) :

- 2019 : Budget de 103.4M et 98.4M\$ au réel, soit un écart de 5M\$, principalement causé par le report ou l'étalement dans le temps de certains projets majeurs.
- 2020 : Budget de 107.5M\$ et 105.6M\$ au réel, soit un écart de 1.9M\$. L'écart a considérablement diminué. Les retards dans la réalisation de certains projets cumulés au courant de l'année 2019 ont été rattrapés. L'écart qui demeure en 2020 provient de divers projets dont l'exécution n'a pas été aussi rapide au courant de l'année qu'initialement anticipé.

4.1.1 Veuillez indiquer quelles solutions sont envisagées par Gazifère pour effectuer une prévision de la valeur nette réglementée en début d'année (témoin) qui soit plus proche de la valeur réelle.

Réponse 4.1.1 :

Les solutions identifiées par Gazifère sont déjà en place. L'évolution du contexte budgétaire est suivie de près et analysée mensuellement. Des mécanismes sont également en place afin d'évaluer les besoins et préparer les budgets adéquatement.

Cependant, malgré la meilleure préparation budgétaire, des événements imprévus peuvent donner lieu à des dérogations aux prévisions budgétaires initiales. Sachant qu'il y aura toujours des écarts entre le réel et le budget initial, l'objectif est donc de minimiser ces écarts afin de les maintenir à des niveaux raisonnables. C'est ce que Gazifère considère avoir accompli en 2020, malgré le contexte particulier de pandémie.

4.2 Veuillez justifier l'écart important entre la valeur réelle des retraits et coûts des retraits constatée en dossier de fermeture par rapport aux valeurs budgétées lors du DT 2020.

Réponse 4.2 :

Les budgets établis au printemps 2018 pour les années 2019 et 2020 l'ont été sur la base des données historiques disponibles les plus récentes, selon la méthodologie habituelle, soit 4 mois de données réelles de 2018 (janvier à avril) et 8 mois de données réelles de l'année 2017 (mai à décembre).

Avec le recul, Gazifère constate que cette méthode n'avait pas donné un résultat adéquat, puisque l'historique de 2016 à 2018 résulte en une moyenne de 550k\$ par année, soit environ la moitié du budget établi.

D'une part, l'écart provient du budget surévalué (environ 550k\$), alors que le solde de l'écart (environ 280k\$) s'explique en partie par un problème de communication entre les systèmes informatiques puisque des retraits d'environ 80k\$ ne se sont pas transférés dans la comptabilité. Le solde de l'écart, soit environ 200k\$, est attribuable à une diminution du nombre de retraits de façon générale, au niveau des branchements et des compteurs en 2020.

4.2.1 Veuillez expliquer pourquoi la valeur des retraits et coûts des retraits ne pouvait pas être estimée plus précisément lors du DT 2020.

Réponse 4.2.1 :

Tel qu'expliqué en réponse à la question 4.2 de la présente demande de renseignements, les prévisions auraient dû être plus précises. Cependant, afin de contextualiser, les retraits sont une petite partie du budget en capital. L'impact des écarts des retraits sur la base tarifaire, laquelle dépasse 100M\$, ne sont pas significatifs, lors de l'établissement des tarifs.

4.2.2 Veuillez notamment identifier tout événement imprévisible survenu en 2020 qui pourrait expliquer cette situation et, le cas échéant, quantifier son incidence sur la valeur réelle des retraits effectués en 2020.

Réponse 4.2.2 :

La pandémie de la Covid-19 a entraîné le ralentissement et le report d'un certain nombre de travaux et, tel qu'indiqué en réponse à la question 4.2 de la présente demande de renseignements, un enjeu de système informatique a également contribué à l'écart constaté en 2020.

Suivi GNR 2020

Référence(s) :

- i) R-4122-2020, B-0299, Gi-58 doc 2, p. 4 et 5.

Préambule(s) :

- i) Aux pages 4 et 5 de la référence i), Gazifère mentionne :

« Quant aux clients ayant choisi de ne pas adhérer au GNR suite à leur discussion avec le représentant à la clientèle, ceux-ci évoquent régulièrement deux raisons, soit d'une part, le surcoût associé au GNR et, d'autre part, le fait de n'avoir aucune garantie que le GNR sera véritablement consommé par eux. Bien que Gazifère n'ait pas la capacité de diriger le GNR injecté dans son réseau à des adresses spécifiques, l'entreprise investit beaucoup d'effort pour s'approvisionner en GNR à meilleur prix. »

(nous soulignons)

Demandes :

- 5.1** Veuillez indiquer si Gazifère est en mesure d'attester que du GNR a été physiquement injecté dans son réseau en 2020.

Réponse 5.1 :

Le GNR acheté d'EBI en 2020 était produit au Québec et a été livré dans la franchise d'Enbridge EDA par le biais d'un contrat de transport conclu avec TC Energy. Ce faisant, le GNR acquis en 2020 a été livré dans le réseau de distribution de Gazifère (zone Ontario-T). Une fois dans le réseau, il n'est toutefois pas possible pour Gazifère de suivre le trajet de la molécule ni de savoir qui consomme le GNR.

Gazifère veille à effectuer les précisions qui s'imposent auprès de la clientèle et à lui communiquer la situation de façon transparente. À titre d'exemple, Gazifère a mis en place une foire aux questions permettant de partager avec la clientèle différentes informations, dont certaines portant sur le fonctionnement de l'approvisionnement en GNR :

Comment fonctionne l'approvisionnement en GNR ?

L'achat d'un volume de GNR implique que cette quantité sera injectée dans le réseau de distribution de gaz naturel pour le bénéfice du client acheteur. Une fois injecté, le GNR se mélange au gaz naturel traditionnel présent dans le réseau de distribution qui alimente tous les clients. Il n'y a pas un réseau de distribution distinct pour le GNR qui nous permet de l'acheminer directement à l'adresse du client. L'achat du GNR signifie que le client achète les attributs verts de ce produit.⁴

De plus, dans l'entente conclue avec les clients qui adhèrent au tarif GNR, Gazifère offre les précisions suivantes :

Le client reconnaît que le contrat entre le client et Gazifère ne vise pas la fourniture de gaz naturel renouvelable par Gazifère, mais plutôt l'adhésion du client aux tarifs de fourniture de gaz naturel renouvelable pour une quantité donnée de gaz. Conséquemment, le client reconnaît qu'il ne consommera pas nécessairement la quantité de gaz naturel renouvelable relatif au présent contrat à l'adresse de service précitée.

Enfin, tel qu'indiqué à la pièce B-0299, GI-58, document 2⁵ et tel que présenté par l'intervenant en préambule, certains clients décident de ne pas adhérer au GNR puisqu'ils ont été informés par Gazifère qu'il n'y avait aucune garantie que le GNR serait véritablement consommé par eux.

⁴ Voir le site Internet de Gazifère : <https://gazifere.com/fr/foire-aux-questions-gaz-naturel-renouvelable/>

⁵ Dossier R-4122-2020, phase 4, pièce B-0299, GI-58, document 2, pages 4 et 5.

- 5.2** Dans l'affirmative, veuillez décrire le trajet emprunté par le GNR acheté par Gazifère en 2020, du point d'injection du producteur jusqu'à la franchise de Gazifère.

Réponse 5.2 :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 5.1 de la présente demande de renseignements.

- 5.3** Dans la négative, veuillez indiquer si Gazifère a informé en 2020 les acheteurs volontaires de GNR du fait qu'aucun GNR n'était présent physiquement dans son réseau de Distribution.

Réponse 5.3 :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 5.1 de la présente demande de renseignements.